

Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 8 mars 2011

L'an deux mil onze

Le 8 mars

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 00 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

Date de convocation : 28 février 2011

Présents : Mesdames PRAULT, PROT, BIDAULT, NOGRETTE, PRESTEAU, CHAMPENOIS et DUBUC Messieurs DOUADY, DUBOIS, LOUPIAS, FLEURY, ALLELY, BERTHAULT, CAMUS, BOSCARINO, CRESPIE, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE S, VALET, BOISLAIGUE, ROCAMORA, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés: Mesdames GUILLOTEAU, PAULMIER, SOUVERAIN et LEBLANC, Messieurs RICHARD, SAUVESTREDAUBORD, PERRET, LALANGE JF, LOISEAU et NOYER.

Assistaient également : Monsieur BONNET.

Approbation des Comptes Administratifs

N°02/01-2011 - Compte Administratif Budget « Affaires économiques »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian BORGEAIS, Président de la commission des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 du budget annexe « Affaires Economiques», dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, en l'absence de Monsieur le Président qui s'est retiré ; à l'unanimité,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	2 141,78			23 467,83	2 141,78	23 467,83
Opérations de l'exercice	98 761,36	103 907,51	100 536,75	133 173,35	199 298,11	237 080,86
TOTAUX	100 903,14	103 907,51	100 536,75	156 641,18	201 439,89	260 548,69
Résultats de clôture		3 004,37		56 104,43		59 108,80
Restes à réaliser			208 626,19	105 797,13	208 626,19	105 797,13
TOTAUX CUMULES	100 903,14	103 907,51	309 162,94	262 438,31	401 066,08	366 345,82
RESULTATS DEFINITIFS		3 004,37	46 724,63		43 720,26	

- Constate pour la comptabilité du Budget « Affaires Economiques», les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°02/02-2011 - Compte Administratif Budget « Logements »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian BORGEAIS, Président de la commission des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 du budget annexe « Logements», dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, en l'absence de Monsieur le Président qui s'est retiré ; à l'unanimité :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			3 182,45		3 182,45	
Opérations de l'exercice	155 483,85	202 760,49	208 843,97	141 231,25	364 327,82	343 991,74
TOTAUX	155 483,85	202 760,49	212 026,42	141 231,25	367 510,27	343 991,74
Résultats de clôture		47 276,64	70 795,17		23 518,53	
Restes à réaliser			59 962,67	46 048,36	59 962,67	46 048,36
TOTAUX CUMULES	155 483,85	202 760,49	271 989,09	187 279,61	427 472,94	390 040,10
RESULTATS DEFINITIFS		47 276,64	84 709,48		37 432,84	

- Constate pour la comptabilité du Budget « Logements », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

N°02/03-2011 - Compte Administratif Budget « Principal »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian BORGEAIS, Président de la commission des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 du budget « Principal», dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, en l'absence de Monsieur le Président qui s'est retiré ; à l'unanimité :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		137 562,79	383 167,35		383 167,35	137 562,79
Opérations de l'exercice	2 377 253,74	2 390 433,00	1 115 121,49	1 498 716,98	3 492 375,23	3 889 149,98
TOTAUX	2 377 253,74	2 527 995,79	1 498 288,84	1 498 716,98	3 875 542,58	4 026 712,77
Résultats de clôture		150 742,05		428,14		151 170,19
Restes à réaliser			227 914,48	298 777,08	227 914,48	298 777,08
TOTAUX CUMULES	2 377 253,74	2 527 995,79	1 726 203,32	1 797 494,06	4 103 457,06	4 325 489,85
RESULTATS DEFINITIFS		150 742,05		71 290,74		222 032,79

- Constate pour la comptabilité du Budget « Principal », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Comptes de Gestion 2010 des Budgets Logements, Affaires économiques et Principal

N°02/04-2011 – Approbation des comptes de gestion 2010 dressés par Monsieur Xavier SAVARY, Trésorier

Monsieur le Président de la Commission des Finances présente les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer ; le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer, et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010 concernant les budgets Principal, Logements et Affaires économiques,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Communautaire, statuant sur, l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire, l'exécution des budgets de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, et sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation des résultats

N°02/05-2010 – affectation des résultats des budgets Logements, Affaires économiques et Principal

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire que **le Compte Administratif 2010 des Budgets :**

- « **Principal** » est excédentaire en section de fonctionnement de **13 179,26 €** et excédentaire en section d'investissement de **383 595,49 €**.

- « **Logements** » est excédentaire en section de fonctionnement de **47 276,64 €** et déficitaire en section d'investissement de **67 612,72 €**.

- « **Affaires économiques** » est excédentaire en section de fonctionnement de **5 146,15** et excédentaire en section d'investissement de **32 636,60 €**,

Il propose donc d'affecter tout ou partie de ces résultats 2010 comme suit :

« Budget Principal » :

Excédent de fonctionnement clôture 2010 : 150 742,05 €

Excédent d'investissement clôture 2010 : 428,14 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

002 - Excédent de fonctionnement à reporter : 150 742,05 €

001 - Excédent d'investissement reporté : 428,14 €

« Budget Logements » :

Excédent de fonctionnement clôture 2010 : 47 276,64 €

Déficit d'investissement clôture 2010 : 70 795,17 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

001 - Déficit d'investissement à reporter : 70 795,17 €

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 47 276,64 €

« Budget Affaires Economiques » :

Excédent de fonctionnement clôture 2010 : 3 004,37 €

Excédent d'investissement clôture 2010 : 56 104,43 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

001 - Excédent d'investissement reporté : 56 104,43 €

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 3 004,37 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les propositions du Président de la commission « Finances », et décide les inscriptions budgétaires telles que proposées ci-dessus.

Vote des taux et redevances 2011

Monsieur le Président de la Commission « Finances » précise que les services fiscaux n'ont pas, à ce jour, communiqué les bases d'imposition. Aussi, il propose au Conseil Communautaire, de reporter les délibérations concernant le vote des taux d'imposition.

A ce sujet, Monsieur Jean-François LALANGE, Maire de Paulnay intervient longuement pour expliquer au Conseil Communautaire les raisons pour lesquelles le Conseil Municipal de Paulnay appelle ses délégués à voter contre le budget principal de la Communauté de Communes Cœur de Brenne. Il précise qu'il est difficile de voter un budget quand on ne connaît pas les bases d'imposition.

De plus, il souhaite que la Communauté de communes fasse des économies sur le budget principal :

- sur le service Ordures Ménagères, il préconise de négocier l'acquisition du gasoil, idem pour le service de portage de repas à domicile.

- pour le service voirie, pour sa part, l'acquisition d'un véhicule « point à temps » est bien trop coûteuse pour une campagne qui ne dure que trois mois par an.

- pour le service TIC, il met en évidence que le projet du Conseil Général n'est pas encore abouti. Pour lui, il est prématuré de s'engager dans ce projet et d'en faire l'étude qui coûterait pour cette année 20 000 €. De plus, les poteaux téléphoniques ne sont pas la propriété de la Communauté de Communes, qu'en serait-il de leur entretien ? Il ne voit pas l'intérêt d'un tel projet en rase campagne car la desserte des Zones d'Activités et des maisons médicales se situent sur la dorsale qui sera desservie par le Conseil Général. Il ajoute que France Télécom s'est engagé à développer la fibre optique sans que cela ne coûte aux Collectivités Territoriales.

D'une façon générale, compte tenu de l'augmentation prévisionnelle des bases, il n'y a peut être pas, selon lui, nécessité d'augmenter les taux, sauf pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui est un service qui coûte cher à la Communauté de Communes. Il convient de penser aux contribuables en cette période de crise.

Monsieur ROCAMORA intervient pour dire qu'il partage ce point de vue et qu'il convient en effet de baisser le coût du service Ordures Ménagères

Monsieur BORGEAIS rappelle que les dotations de l'Etat sont gelées.

Monsieur BOISLAIGUE informe le Conseil que la commission « Ordures Ménagères » va réfléchir aux kilométrages des tournées de collecte pour essayer de les réduire. Concernant le matériel d'entretien de la voirie, il y a peut être selon lui un moyen de l'optimiser avec les collectivités voisines intéressées.

Monsieur TELLIER intervient pour apporter son soutien à Monsieur CAMUS sur la question du développement du Haut débit sur le territoire. En effet, sans l'action de la Communauté de Communes dans ce domaine, la Commune de MIGNE n'aurait jamais été desservie.

Il est précisé que ce débat s'est tenu en l'absence de Monsieur CAMUS dans la salle.

N°02/06-2011 – Participation pour la collecte des ordures ménagères hors territoire

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire que le service de ramassage des ordures ménagères peut être amené à collecter certains foyers hors du territoire communautaire. Il rappelle qu'une convention a été signée avec les collectivités concernées et que ce service est facturé selon un coût par habitant fixé chaque année. Aussi, pour 2011, il propose de fixer ce montant à 77,19 € par équivalent habitant. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président de la commission « Finances ».

N°02/07-2011 – Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire, la délibération n°07/04-2001 du 28 décembre 2001, instaurant la redevance spéciale des Ordures Ménagères. Sur proposition du Bureau, il propose de fixer le montant et les modalités de calcul de cette redevance pour 2011, comme suit :

ETABLISSEMENTS	Base forfaitaire retenue	Montant Unitaire 2011	Redevance annuelle 2011
Site de Bellebouche	40	77,19 €	3 087,60 €
Village Vacances de Bellebouche	40	77,19 €	3 087,60 €
Parc Animalier de La Haute Touche	30	77,19 €	2 315,70 €

ETABLISSEMENTS	Base forfaitaire retenue	Montant Unitaire 2011	Redevance annuelle 2011
Entreprise « Noiseraie Productions »	15	77,19 €	1 157,85 €
Superette d'Azay-le-Ferron	7	77,19 €	540,33 €
Supérette de Mézières-en-Brenne	7	77,19 €	540,33 €
Maison de Retraite de Mézières-en-Brenne	35	77,19 €	2 701,65 €
Camping d'Azay-le-Ferron	1	77,19 €	77,19 €
Camping de Mézières-en-Brenne	4	77,19 €	308,76 €
Camping de Migné	1	77,19 €	77,19 €
Total			13 894,20 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 23 voix Pour et 1 Abstention (Monsieur BOSCARINO), accepte les propositions du Président de la commission « Finances », décide de fixer les modalités de calcul de cette redevance, telles que proposées ci-dessus, et charge le Président d'établir les titres de recettes correspondants à la collecte de cette redevance.

Subventions aux Associations

N°02/08-2011 Attributions de subventions aux associations

Le Président informe le Conseil Communautaire que différentes associations ont adressé des demandes de subventions à la Communauté de Communes.

Suite à l'étude de ces dossiers avec le président de la commission Jeunesse Sport Culture, il propose d'attribuer les subventions comme suit :

Association	Montant demandé	Montant proposé
Tour Boischaut Champagne Brenne	950 €	950 €
Club de Tennis de Table de MARTIZAY	1 000 €	500 €
Musée de MARTIZAY	1 900 €	550 €
APERPI (association des parents d'élèves du RPI Mézières/Paulnay)	1 000 €	0 €
Office de Tourisme d'Azay le Ferron	10 000 €	7 078 €
Office de Tourisme de Mézières en Brenne	30 000 €	25 642 €
Total	44 850 €	34 720,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions du Président de la commission « Finances », et décide d'attribuer les subventions comme proposées ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2011.

Participations du budget principal aux budgets annexes

N°02/09-2011 – participation du budget « Principal » au budget « Affaires économiques »

Le Président de la commission des finances informe le Conseil Communautaire qu'afin d'équilibrer le budget annexe « Affaires économiques », il est nécessaire de prévoir une participation du budget « Principal », d'un montant de 19 887 €. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

accepte la proposition du Président de la commission « Finances ». Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2011.

Vote des budgets 2011

N°02/10-2011 – Vote du Budget primitif « Affaires économiques »

Monsieur le Président de la commission des finances présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget annexe « Affaires économiques » 2011, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011- Charges à caractère général	7 060 €	70 – Produits des services du domaine	880 €
66 – Charges Financières	27 600 €	74 – Participation du Budget Principal	19 887 €
		75 - Autres produits de la gestion courante	48 473 €
042 - Amortissements	60 476 €	042 - Amortissements	25 896 €
TOTAL	95 136 €	TOTAL	95 136 €

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
23- Immobilisations	253 505,93 €	001- Résultat d'investissement reporté	56 104,43 €
20- Etudes	3 200,00 €	13- Subventions d'équipement	218 437,13 €
16- Remboursement de la dette	38 100,00 €	16- Emprunts et dettes assimilés	0 €
020- Dépenses imprévues	17 320,00 €	040- Amortissements	60 476,00 €
040- Amortissements	25 896,00 €	1068- Excédent de fonctionnement	3 004,37 €
TOTAL	338 021,93 €	TOTAL	338 021,93 €

Il propose donc d'adopter ce budget comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 95 136 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 338 021,93 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions du Président de la commission « Finances »,

N°02/11-2011 – Vote du Budget primitif « Logements »

Monsieur le Président de la commission des finances présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget annexe « Logements » 2011, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011- Charges à caractère général	74 119 €	002- Excédent de fonctionnement reporté	0 €
022-dépenses imprévues	5 213 €	70 – Produits des services du domaine	2 991 €
66- Charges financières	47 800 €	75 - Autres produits de la gestion courante (loyers)	166 590 €
042 - Amortissements	81 844 €	042 - Amortissements	39 395 €
TOTAL	208 976 €	TOTAL	208 976 €

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
001- Solde d'exécution reporté	70 795,17 €	13- Subventions d'équipement	125 928,36 €
16- Remboursement de la dette	77 600,00 €	16- Emprunts et dettes assimilés	193 971,17 €
23- Immobilisations	261 230,00 €	040- Amortissements	81 844,00 €
020- Dépenses imprévues	0,00 €	1068- Excédent de fonctionnement	47 276,64 €
040- Amortissements	39 395,00 €		
TOTAL	449 020,17 €	TOTAL	449 020,17 €

Il propose donc d'adopter ce budget comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 208 976 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 449 020,17 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions du Président de la commission « Finances »,

N°02/12-2011 – Vote du Budget primitif « Principal »

Monsieur le Président de la commission des finances présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget « Principal » 2011, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011- Charges à caractère général	898 253,05 €	002- Excédent de fonctionnement reporté	150 742,05 €
022- dépenses imprévues	829 912,00 €	70- Produits des services du domaine	201 703,00 €
65- Autres charges indemnités Elus	99 080,00 €	73- Autres impôts et taxes	1 268 576 ,00 €
014- Atténuation de produits	103 640,00 €	74- Dotations et subventions	704 386,00 €
66- Charges financières	32 500,00 €	75 - Autres produits de la gestion courante	1 012,00 €
67- Charges exceptionnelles (participation au Budget Affaires économiques)	19 887,00€	013- Atténuation de charges	29 000,00 €
042 - Amortissements	598 375,00 €	042 - Amortissements	226 228 ,00 €
TOTAL	2 581 647,05 €	TOTAL	2 581 647,05 €

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
001- Solde d'exécution reporté	0,00€	001- Excédent d'investissement reporté	428,14 €
16- Remboursement de la dette	74 700,00 €	10-FCTVA	109 000,00 €
20 – Etude	7 856,35 €	13- Subventions d'équipement	299 311,00 €
21- Immobilisation corporelles	312 496,85 €	13- Participation des communes	116 123,28 €
23- Immobilisations en cours	484 338,44 €	16- Emprunts et dettes assimilés	0 ,00 €
020- Dépenses imprévues	17 617,78 €		
040- Amortissements	226 228,00 €	040- Amortissements	598 375,00
TOTAL	1 123 237,42 €	TOTAL	1 123 237,42 €

Il propose donc d'adopter ce budget comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 581 647,05 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 123 237,42 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR, 2 voix CONTRE (Messieurs Jean-François LALANGE et Sébastien LALANGE), 0 abstention, accepte les propositions du Président de la commission « Finances ».

Demandes de subventions

(Départ de Monsieur Jean-François LALANGE)

N°02/13-2011 – Demande de FAR Voirie 2011– canton de MEZIERES EN BRENNE

Monsieur le Président de la Commission Voirie présente au Conseil Communautaire le programme de travaux de voirie 2011 sur les communes dépendant du Canton de MEZIERES EN BRENNE .

Communes	Linéaires	Coûts
Azay le Ferron	1,825 km	49 716,50 €
Mézières en Brenne	1,064 km	26 805,30 €
Obterre	0,370 km	9412,15 €
Paulnay	1,202 km	14 536,52 €
Sainte Gemme	4,670 km	76 354,50 €
Saint Michel en Brenne	-	-
Saulnay	4,492 km	51 438,13 €
Villiers	1,000 km	13 720,50 €
TOTAL INVESTISSEMENT 2011	14,623 km	202 327, 42 €

Pour ce faire, il propose de demander, auprès du Conseil Général de l'Indre, une subvention au titre du FAR voirie 2011 - canton MEZIERES EN BRENNE. Le plan de financement serait le suivant :

Coût prévisionnel :

Total HT	202 327,42 €
TVA 19,6 %	39 656,17 €
TOTAL TTC	241 983,60 €

Plan de financement :

Subvention Département FAR Voirie (27,31%)	55 254,00 €
Reste à la charge de la CDC	186 729,60 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus, et décide de demander, auprès du Conseil Général de l'Indre, une subvention au titre du FAR voirie 2011- canton MEZIERES EN BRENNE.

N°02/14-2011 – Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour des travaux d'amélioration des conditions d'accueil de l'école de MARTIZAY

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire la nécessité de réaliser des travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les locaux de l'école de MARTIZAY. En effet suite à la prise de diverses dispositions (aération régulière, bouchage de fissures...) visant à réduire la concentration en gaz radon dans certaines classes de cette école dont les mesures étaient supérieures à la norme des 400Bq/m3, les résultats des derniers contrôles restant trop largement supérieurs aux normes, il est aujourd'hui

indispensable de réaliser de gros travaux. Aussi, il propose de remplacer les sols en parquet par des chapes en béton isolées avec aérations en sous-sol et carrelages. Par ailleurs, afin de réduire les nuisances sonores et la consommation de chauffage, il propose d'abaisser les plafonds et de les isoler. Le coût total de ces travaux d'investissement est estimé à **62 107,38 € HT** soit **74 280,43 € TTC**.

Aussi, il propose de déposer **en priorité 1** un dossier de demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux maximum pour cette opération dont le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Coût prévisionnel :

Travaux	62 107,38 €
<i>Maîtrise d'œuvre CdC</i>	
Total HT	<u>62 107,38 €</u>
TVA 19,6 %	<u>12 173,05 €</u>
TOTAL TTC	74 280,43 €

Plan de financement :

DETR (40 %) **24 842,95 €**

Reste à la charge de la CDC 49 437,48 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus, et décide de demander, auprès des services de l'ETAT, une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux en priorité 1. En fonction de l'accord de subvention, les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2012 ou en décision modificative du Budget principal 2011.

N°02/15-2011 – Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'achat de matériel et de logiciels informatiques pour la Communauté de Communes Cœur de Brenne

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire la nécessité d'acquérir du matériel et des logiciels informatiques pour les services et les écoles de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne ». Le coût total de ces acquisitions est estimé à **25 903,30 € HT** soit **30 980,35 € TTC**.

Aussi, il propose de déposer **en priorité 2** un dossier de demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux maximum pour cette opération dont le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Coût prévisionnel :

Achat de matériel et logiciels informatiques	25 903,30 €
<i>Maîtrise d'œuvre CdC</i>	
Total HT	<u>25 903,30 €</u>
TVA 19,6 %	<u>5 077,05 €</u>
TOTAL TTC	30 980,35 €

Plan de financement :

DETR (40 %) **10 361,32 €**

Reste à la charge de la CDC 20 619,03€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus, et décide de demander, auprès des services de l'ETAT, une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux en priorité 2. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2011.

N°02/16-2011 – Conventions avec les organismes chargés des missions de service public et de services à la personne

Monsieur le président rappelle la délibération N° 07/05/2007 relative à la création du relais de services publics de Cœur de Brenne, et notamment les missions et prestations qui y sont rendues.

Le Relais de service public de St Michel en Brenne a pour mission de rapprocher du citoyen, les services et les organismes chargés des missions de service public et de service à la personne, en informant, orientant, expliquant les principes de base des réglementations et les démarches liées, facilitant l'usage des procédures téléphoniques et électroniques afin d'améliorer encore l'efficacité et la coordination des services avec les interventions des autres administrations, favorisant la mise en place de permanences.

Pour ce faire, il est indispensable de conventionner avec les diverses administrations, services publics ou organismes d'aide à la personne pouvant être utiles aux citoyens. Il demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer ces conventions. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer ces conventions.

Service Numérique

N°02/17-2011 – Conventions avec les collectivités du territoire pour la mise à disposition de Jean Bernard Constant- technicien informatique, pour des opérations de maintenance informatique.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que les mairies et autres collectivités du territoire font souvent appel aux services de Jean-Bernard Contant pour assurer des opérations de maintenance informatique. Aussi, il propose qu'une convention soit établie entre la communauté de communes et les collectivités qui souhaitent bénéficier de l'intervention du technicien informatique pour des opérations de maintenance uniquement (les réparations matérielles seront exclues des prestations) et fixant les modalités de cette mise à disposition, notamment le remboursement des frais de déplacement et des charges de personnel relatifs à chaque intervention. Il donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la proposition du Président, et l'autorise à signer ces conventions.

Voirie – programme 2011

N°02/18-2011 – Consultation pour les travaux de voirie programme 2011

Monsieur le Président rappelle le programme de modernisation de la voirie communautaire qui vient d'être inscrit au budget principal 2011. Pour la réalisation de ces travaux, il convient de lancer la consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics comportant quatre lots :

- Lot N°1 : tapis aux enrobés chauds
- Lot N°2 : gravillonnage
- Lot N°3 : scarification du support
- Lot N°4 : terrassement fossés et accotements

Il présente le dossier de consultation et demande au conseil de l'autoriser à lancer l'appel public à la concurrence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition du Président, et l'autorise à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation du Programme de Voirie 2011 entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics, telle que proposée ci-dessus.

N°02/19-2011 – Consultation pour les travaux de voirie programme 2011

Monsieur le Président rappelle la mise en place, en 2008, du service d'entretien de la voirie communautaire en régie. Afin, d'assurer les travaux d'entretien il est nécessaire d'acquérir les fournitures indispensables à leur réalisation. Pour ce faire il propose de lancer, sous forme d'un marché à procédure adaptée selon l'Article 28 du code des marchés publics, la consultation d'entreprises pour l'acquisition de fournitures d'entretien de la voirie (granulats et liants)

Il présente le dossier de consultation et demande au conseil de l'autoriser à lancer l'appel public à la concurrence. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la proposition du Président, et l'autorise à lancer la consultation des entreprises pour l'acquisition de fournitures d'entretien de la voirie sous forme d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics, telle que proposée ci-dessus.

Stagiaire

N°02/20-2011 – Gratification

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la demande de stage de Monsieur Antoine COUSINARD, actuellement en Master professionnel « Géographie, Aménagement du Territoire » spécialité DELOS (Développement Local et Solidaire) au Centre d'études supérieures de Châteauroux. Il souligne la difficulté de trouver un stage à ce niveau d'études, aussi il propose d'accéder à sa demande et ce à compter du 28 février 2011 et jusqu'au 1^{er} juillet 2011.

Vu la loi n°2006/296 du 31/3/2006 sur l'égalité des chances et la circulaire IOCB 0923128C DU 4/11/2009, Monsieur Antoine COUSINARD percevra une gratification mensuelle correspondant à 12.5% du plafond horaire de la sécurité sociale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la proposition du Président, et l'autorise à mandater une gratification mensuelle correspondant à 12.5 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 417.09 € à Monsieur Antoine COUSINARD.

Fait à St Michel en Brenne, le 24 mars 2011

Le Président,

Jean-Louis CAMUS